Res 30 f 43, 4

PROTESTATIONS

QUE la Nobleſſe de Toulouſe a remiſes à M. le Comte DE PERIGORD, *le* 10 *Juillet* 1788.

ET LETTRE

De M. le Marquis DE GUDANES à M. le Baron DE BRETEUIL.

PROTESTATIONS

QUE [illegible] auroient
à M. le Comte de Provence, le 19
Juillet 1788.

ET LETTRE

De M. le Marquis de Custines à M.
le Baron de Breteuil.

PROTESTATIONS

QUE la Nobleſſe de Toulouſe a remiſes à M. le Comte DE PERIGORD, *le* 10 *Juillet* 1788.

LA nobleſſe de Toulouſe, frappée comme les autres claſſes de citoyens, des malheurs qui affligent le Royaume, & le menacent de la ſubverſion totale de ſa conſtitution, avoit été d'abord raſſurée par les vices même de ces lois déſaſtreuſes que des porteurs d'ordre ſont venus faire conſigner à main armée dans les regiſtres du parlement, & avoit vu le remede dans l'excès du mal.

La confiance qu'elle a toujours eue dans la bonté du Roi, lui avoit fait eſpérer qu'un ouvrage auſſi inconſtitutionnel, qui avoit porté la déſolation dans toutes les provinces, anéanti les droits de la nobleſſe, fermé tous les tribunaux & livré tous les ordres de l'état au trouble inſéparable d'une ceſſation générale de juſtice, devoit néceſſairement tomber de ſon propre poids; c'eſt cette conviction intime qui lui avoit fait garder le ſilence, & concentrer une douleur qui n'étoit pas moins

ſentie, quoiqu'elle n'eût pas éclaté par des démarches extérieures.

Mais conſidérant que les maux ſont portés à leur comble, que le parlement eſt diſperſé, que la ville a été long-temps enchaînée par des formes & des inſpirations ſécrettes, la nobleſſe a cru que l'inaction n'étoit plus compatible avec la ſituation violente dans laquelle ſes concitoyens ſe trouvent, & qu'ils pourroient peut-être regarder ſon ſilence comme une adhéſion à un ſyſtême deſtructif des privileges & de l'eſſence de la ville & de la province.

Conſidérant que lorſque les états ne ſont pas aſſemblés, & que le parlement a été diſperſé par l'autorité afin que le peuple n'eût point de repréſentant, ce droit devoit eſſentiellement appartenir aux municipalités compoſées de la réunion des principaux citoyens; elle s'eſt empreſſée de ſe rendre à l'hôtel-de-ville le 8 de ce mois, pour demander la convocation d'un conſeil général, renforcé de deux députés de tous les corps de la ville & de tous les membres de la nobleſſe.

Cette démarche lui a paru d'autant plus convenable, qu'elle répond à ſes ſentimens, au cri de l'honneur, aux beſoins de la patrie, & ſe concilie avec la volonté du Roi, qui a déclaré par une lettre de M. le baron de Breteuil, miniſtre ſpécial de ce parlement, du 21 juin dernier, « que

» Sa Majeſté attendoit les doléances de la ville » *ſur le rappel & la réintégration du parlement* » *dans ſes droits* ».

N'écoutant que la voix du devoir autoriſé par la permiſſion du Roi, la nobleſſe n'a pas balancé à ſe joindre à la municipalité, pour porter au pied du Trône l'expreſſion de la douleur commune.

Une demande auſſi légitime qu'honorable pour tous, a été unanimement accueillie par le Conſeil politique, & la convocation a été exactement faite pour cejourd'hui 10 Juillet 1788, à trois heures préciſes.

Mais comme le ſyſtême des ennemis de l'État eſt que la vérité ne parvienne jamais au Trône, & ſur-tout qu'il ne paroiſſe point des réclamations de la part des Villes qui repréſentent le peuple, M. le Comte de Périgord a pris ſur lui de contrarier la volonté du Roi, conſignée dans la lettre du Miniſtre, & de faire contre-mander l'aſſemblée déjà convoquée, afin d'ôter à la nobleſſe le moyen de manifeſter ſes ſentimens, & au peuple la conſolation que cette démarche pouvoit lui donner.

Mais conſidérant que cette conduite tend à tenir la ville dans un état d'eſclavage & d'aviliſſement qui ne conviendront jamais à des français, & qu'en contrariant la volonté connue du Roi, M.

le Comte de Perigord a rompu le lien par lequel la nobleſſe vouloit bien joindre ſon vœu à celu de la Municipalité, elle lui déclare, qu'en uſant de ſes droits, elle employera tous les moyens & toutes les voies poſſibles pour faire parvenir au Roi la vérité qu'on lui cache, & qu'elle aura autant de courage pour ſe mettre au deſſus des obſtacles qu'on lui oppoſe, qu'elle en a eu dans tous les temps pour conſacrer ſa fortune & ſa vie à la défenſe & à la gloire de l'État.

Signés,

Le Marquis de Gudanes.
Le Baron de Papus.
Le Baron de Marmieſſe.
De Benoit.
Le Chevalier de Ferrand.
Le Comte de Labarthe.
Le Baron de Comere.
Le Comte de Laroque.
Le Baron de Viguerie.
Le Vicomte de Villeneuve-Flamarens.
Dolive de Quinquiry.
Le Comte Dubarry.
Le Chevalier de St.-Felix-Caſſagnau.
De Roche d'Auzielle.
Le Marquis de Bertier.
Joannis de Gargas.

Le Chevalier de Carquet.
Le Baron de Tegra de Cauſſade.
Le Chevalier de Puyvert.
Le Marquis de Sers.
Le Baron du Puget.
Raſpide.
Roume de Segreville.
Le Marquis du Puget.
Le Baron de Lacaze-Sarta.
Dupin de St.-André.
Le Chevalier de Lacarry.
Rolland de St.-Rome.
Le Chevalier d'Aufrery.
Le Chevalier de Roume.
De Martin Lacroix.
Le Marquis Daveſſens.
Le Marquis de Labarthe.
Hippolite d'Aldeguier.
Le Marquis du Faget.
Le Chevalier de Maran.
Le Chevalier de Montgazin.
Le Baron de Malaret.
Le Comte du Pradel.
De Vayſſe.
Le Chevalier Danceau de Lavelanet.
Cambes Doujat.
Le Chevalier de Vayſſe.
Le Chevalier de Comere.

Le Marquis d'Aldeguier.
Le Chevalier de Cazes.
Le Chevalier de Cambon,
De Novital, fils.
Le Marquis d'Urre.
Le Marquis de Brueys.
Le Chevalier de Chalvet - Rochemonteix.
Dufas de Vignaux.
De Meja.
Le Chevalier d'Ortet de Ribonnet.
Le Marquis de Fleury.
Fajole, Marquis de Pordeac.
Le Chevalier Danceau.
De Cazals.
Le Marquis Dupuy - Montesquieu.
Le Marquis de Gavarret - Rouaix.
Le Chevalier de Segla.
Le Baron Dufaur.
Le Chevalier de Gérié.
De Cazes la Ribeaute.
Le Baron d'Izalguier.
Le Chevalier d'Albis.
De St. Hilaire.
Le Chevalier de Chalvet.
De Bourges.
De Mondran.
Doujat.
De Pugneres.

De St. Germain.
Le Marquis de Gavarret.
Le Comte du Bouzet.
Danceau.
De Lagorée de St. Etienne.
De Lagorée.
Le Marquis de Fourquevaux.
Le Comte de Bournazel.
Le Marquis de Caſtelpers.
Le Chevalier Daguin.
De Bergé.
Le Marquis de Monſegur.
Le Marquis de Pins-Caucaillieres.
Le Marquis de Chalvet - Merville.
De la Cour.
Martin - Lacroix.
Le Marquis de Polaſtron - Lailhiere.
Le Marquis de Bertier - Montrabé.
Le Chevalier de Chalvet - Gaujouze.
Le Marquis de Montratier.
Le Chevalier de Parazols.
Le Marquis de Panat.
Le Comte de Montcalm.
Le Marquis de Luzignan.
Le Chevalier de Long.
Le Comte de Thezan.
Le Vicomte de Bruniquel.
Le Chevalier de Goyrans.

Le Comte de Montlezun - Pardiac.
De Suplici.
De Malpel - Latour.
De Lherm, fils.
Le Baron de Mescuer de las Planes.
Le Marquis de Fontenilles.
Le Marquis de Barbazan.
Le Baron de Fleyres.
Le Marquis de Pompignan.
Le Marquis d'Ispagne.
De St. Leonard.
Le Chevalier d'Olive.
De Jammes.
De Serrurier Dubois.
De Pouzols St. Maurice.
De la Sale-Prezerville.
Lecomte, Marquis de Latresne.
Le Marquis Davessens-Moncal.
Le Comte de Durfort.
Le Baron d'Advizard de Nogarede.
Le Marquis de St. Felix.
Le Chevalier de Guibert.
Le Comte de Pannetier.
De Taillasson.
De Foreſt.
Darbou.
De Roquete.
Le Comte de Lahage.
Le Marquis de Caumels.
Le Comte de Corneillan.
Le Marquis de Guibert.
Daran Castillon.

MONSIEUR LE BARON,

Comme Doyen de la Nobleſſe de Toulouſe, j'ai l'honneur de vous envoyer les proteſtations qu'elle vient de faire, & de remettre à M. le Comte de Perigord : veuillez, Monſieur le Baron, les lire avec bonté, & les remettre ſous les yeux du Roi.

La Nobleſſe ne devoit pas craindre d'être forcée à ſe juſtifier d'une conduite qui concilioit ſes devoirs envers la Patrie, avec le reſpect qu'elle ne ceſſera d'avoir pour les volontés du Roi.

Les Annales de cette Ville atteſtent qu'il eſt des circonſtances où l'adminiſtration municipale renforce ſon Conſeil Politique d'un plus grand nombre des Vocaux, ſuivant la nature & l'importance des affaires qui doivent y être traitées, & il n'en fut jamais de plus intéreſſantes que celle dont la Ville devoit s'occuper aujourd'hui ; puiſque, d'après votre lettre du 21 Juin dernier, elle devoit fixer ſes doléances *ſur le rappel & la réintégration du Parlement dans ſes droits.*

La Nobleſſe s'eſt empreſſée d'aller dans la Maiſon commune demander de joindre ſon vœu, ſa douleur, & ſes ſupplications aux doléances de la Ville, pour prouver au Roi que le ſilence qu'elle a reſpectueuſement gardé juſques à ce jour,

n'étoit que l'effet de ſa ſoumiſſion, & à ſes concitoyens qu'elle partageoit le malheur qui les accable.

C'eſt cette démarche que des Agens, ennemis de la gloire du Roi & de la tranquillité de cette Ville, ont préſentée à M. le Comte de Perigord, ſous des couleurs ſans doute bien défavorables, puiſqu'il a donné des ordres pour contre-mander l'Aſſemblée, dans le moment où elle alloit ſe former.

Ces nouveaux ordres exécutés avec autant d'éclat que d'imprudence, n'ont heureuſement excité aucune fermentation extérieure, & la conſternation a étouffé juſques ici tout autre ſentiment; la Nobleſſe elle-même a été ſi pénétrée de douleur de ce nouveau coup d'autorité, qu'elle a été moins ſenſible qu'elle l'auroit été dans toute autre circonſtance, à la maniere avec laquelle elle a été reçue par M. le Commandant, lorſque, après avoir franchi bien des difficultés, elle eſt enfin parvenue à ſa perſonne, & lui a remis les proteſtations que j'ai l'honneur de vous envoyer.

Chargé, Monſieur le Baron, de vous porter le vœu de la Nobleſſe de Toulouſe, je ſuis bien flatté de terminer ma carriere, en continuant de ſervir ma Patrie & mon Roi; c'eſt un acte qui

me devient encore plus précieux, dès qu'il me fournit l'occaſion de vous offrir l'hommage particulier du profond reſpect, avec lequel je ſuis,

MONSIEUR LE BARON,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

Signé, LE MARQUIS DE GUDANES.